



Droit a la nationalisation...

Par **mimine44**, le **01/04/2009** à **17:14**

Bonjour,

Le grand pere de mon mari (algerien) a combattu pour la france durant la 2° guerre et a été medaillé, il a également obtenu la nationalité francaise , aujourd hui décédé, je voudrait savoir si mon beau frère qui vit en Algérie peut avoir des droits de nationalisation ou d obtention de carte de sejour , par rapport a la situation de son grand pere ?

Je vous remercie par avance pour vos reponses.

Par **ardendu56**, le **02/04/2009** à **22:57**

Bonsoir, Mimine44

ACQUÉRIR NATIONALITÉ FRANÇAISE

Il existe quatre façons d'accéder à la nationalité française :

- par filiation (né de parents français, père ou mère),
- par naissance sur le sol français (né en France),
- par naturalisation (Je suis étranger mais vit en France en situation régulière)
- par déclaration (Je suis étranger et je vais me marier avec un ressortissant français.)

Désolée mais la réponse est négative.

Bien à vous.

Par **mimine44**, le **03/04/2009** à **13:52**

Merci pour votre reponse.